

## AVENANT N° 1 REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE SUPERMOTARD

### ARTICLE 2 - PILOTES ADMIS ET MOTOS ADMISES

#### • Catégorie S4 :

Les épreuves sont ouvertes à tous types de motocycles solo 65cc 2T, 85cc 2T et 150cc 4T.  
Les pilotes devront être titulaires soit du guidon d'or, soit du CASM (à partir de 12 ans).

**65cc :** Les pilotes devront avoir entre 8 et 12 ans. La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Pour la limite d'âge maximum les pilotes ne devront pas avoir 13 ans au cours de l'année (né au plus tard en 2010). Licence admise : NJ.

**85cc 2T et 150cc 4T :** Les pilotes devront avoir **entre 9 et 15 ans en 85cc et entre 11 et 15 ans en 150cc 4T**. La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Pour la limite d'âge maximum les pilotes ne devront pas avoir 16 ans au cours de l'année (né au plus tard en 2007). Licence admise : NJ et NCO.

*Fait à Paris, le 7 février 2022*